

Travaux en cours - Élagage & abatage D22

À compter du 16 décembre 2024 et jusqu'au 27 décembre 2024 inclus, des travaux d'abatage/élagage d'arbres seront menés sur la D22. La circulation sera interdite durant 5 nuits maximum de 21h00 à 6h00. Ces opérations, pilotées par les services du Département des Yvelines, visent à garantir la sécurité des usagers et à préserver les espaces publics.



Une déviation est mise en place :

- Dans le sens Val d'Oise vers Carrières-sous-Poissy, par :
 - La rue de la Chapelle, la rue de l'Hautil (D2), la rue Paul Doumer, l'avenue de Poissy (D190), la D1B1, la D1B2, à Triel-sur-Seine, l'avenue Charles-de-Gaulle, l'avenue de Poissy, la rue du Général Leclerc (D22) à Chanteloup-les-Vignes.
- Dans le sens Carrières-sous-Poissy vers le Val d'Oise, par :
 - La rue du Général Leclerc, l'avenue de Poissy l'avenue Charles-de-Gaulle, (D22) à Chanteloup-les-Vignes, la D190B2, la D190B1 l'avenue de Poissy, la rue Paul Doumer (D190), la rue de l'Hautil, La rue de la Chapelle (D2), la rue des Frères Leiris (D22) à Triel-sur-Seine.

Documents

[ARRETE TEMPORAIRE 2024T10104](#)

[Plan de déviation](#)